

29/02/2024

### Objectif d'investissement

Dynamic Life Fund a pour objectif d'obtenir un rendement positif sur le long terme, en tenant compte d'un objectif de volatilité préalablement déterminé de 10 %. Le terme d'« objectif de volatilité » fait référence au « degré de variabilité » ciblé de la valeur d'inventaire du fonds interne au cours d'une période donnée.

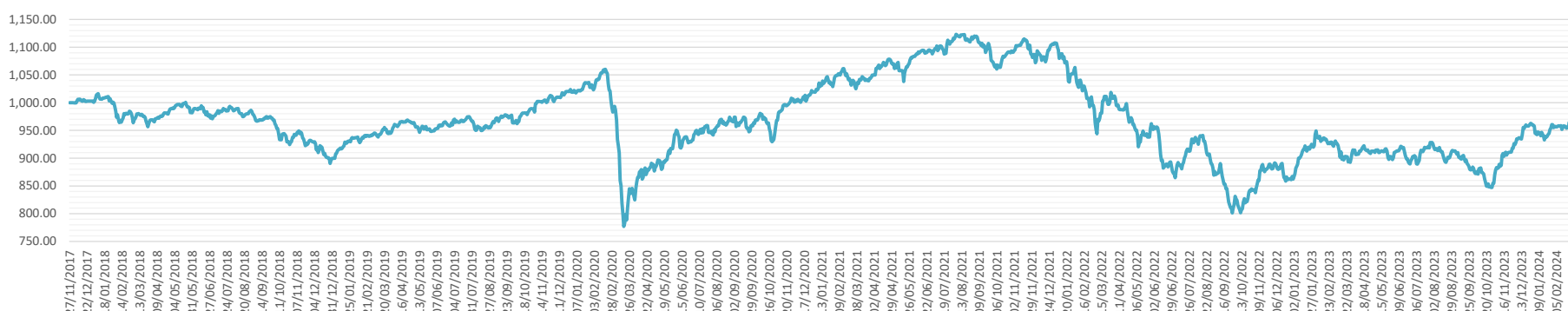
À cette fin, les primes sont investies dans différents compartiments de fonds externes des instruments de placement collectif « Umamo Fund ». Jusqu'à 10 % de Dynamic Life Fund peuvent, pour une gestion de fonds plus efficace, être placés dans des instruments monétaires via des OPC, conformément aux dispositions de la directive OPCVM (Directive 2009/65).

### Evolution valeur d'unité

Valeur d'unité à la date du rapport  
Valeur d'unité au lancement (28/11/2017)

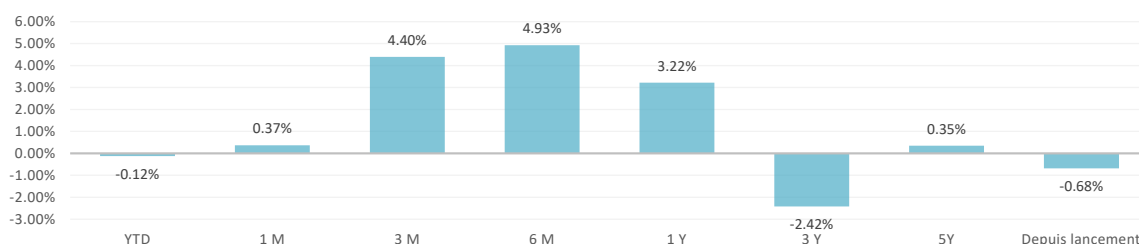
**958.41 EUR**  
**1000.00 EUR**

Evolution valeur d'unité

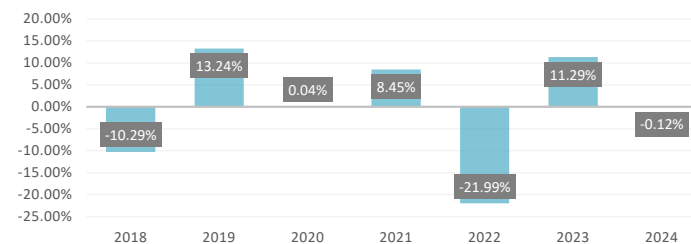


### Rendement de Dynamic Life Fund

Rendement annualisé



Rendement par année calendaire

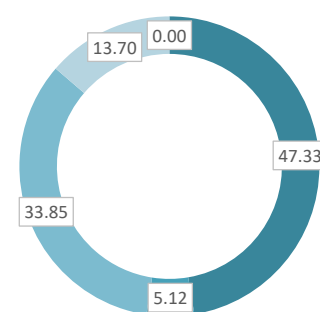


### Composition de Dynamic Life Fund

Compartiment sous-jacent	Classe d'actifs	%
Umamo Fund Global Equity	Actions internationales	47.33%
Umamo Fund Bond Euro Aggregate	Obligations	5.12%
Umamo Fund Defensive Income	Obligations	33.85%
Umamo Fund Real Estate Eur Securities	Immobilier	13.70%
BNP Paribas Money 3M	Liquidités	0.00%

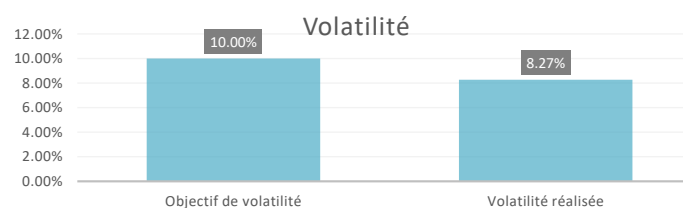
Composition du fonds

- Umamo Fund Global Equity
- Umamo Fund Bond Euro Aggregate
- Umamo Fund Defensive Income
- Umamo Fund Real Estate Eur Securities
- BNP Paribas Money 3M



### Volatilité de Dynamic Life Fund

Objectif de volatilité	10.00%
Volatilité réalisée	8.27%



### Caractéristiques de Dynamic Life Fund

Gestionnaire du fonds	Alpha Key (filiale de Securex Vie)
Distributeur du fonds	Dendre Assur
Total des capitaux sous gestion	€ 1,499,031.68
Devise	EUR
Cap/dis	Capitalisation
Date de lancement	28/11/2017
Frais de gestion	1.45%
Classe de risque sur une échelle de 1 à 7	4

### Dispositions légales

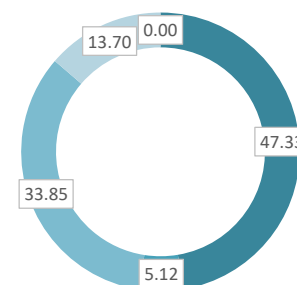
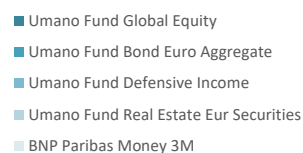
Nous essayons toujours de vous donner les informations les plus précises et correctes possibles. Toutefois, des erreurs matérielles ne peuvent pas être exclues. Les informations dans le présent rapport mensuel ne lient donc pas Securex Vie.

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 1a, 2, 21, 22, 23 et 26 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB

## Informations détaillées sur les compartiments sous-jacents

Compartiment sous-jacent	Classe d'actifs	%
Umano Fund Global Equity	Actions internationales	47.33%
Umano Fund Bond Euro Aggregate	Obligations	5.12%
Umano Fund Defensive Income	Obligations	33.85%
Umano Fund Real Estate Eur Securities	Immobilier	13.70%
BNP Paribas Money 3M	Liquidités	0.00%

### Composition du fonds



### Caractéristiques du compartiment Umano Fund Global Equity

Top 10 secteurs (%)	
SOFTWARE & SERVICES	25.36
DIVERSIFIED FINANCIALS	18.59
PHARMA, BIOTECH & LIFE SCIENCES	11.86
CAPITAL GOODS	10.14
CONSUMER SERVICES	10.03
MATERIALS	6.04
COMMERCIAL & PROFESSIONAL SERV	3.67
TECHNOLOGY HARDWARE & EQUIPMENT	3.47
HOUSEHOLD & PERSONAL PRODUCTS	2.92
CONSUMER DURABLES & APPAREL	2.87

Top 10 pays (%)	
UNITED STATES	52.29
IRELAND	16.70
FRANCE	10.14
SWITZERLAND	7.17
DENMARK	4.14
U.K.	3.67
NETHERLANDS	3.47
SWEDEN	2.43

Top 5 positions (%)	
MICROSOFT	7.19
SCHNEIDER ELECTRIC SA	4.35
ALPHABET INC	4.28
VISA INC.	4.24
NOVO NORDISK AS	4.14

### Caractéristiques du compartiment Umano Fund Bond Euro Aggregate

Répartition par type d'actif (%)	
CORPORATE	63.79
GOVIES FUND	33.64
CASH FUND	1.43
GOVIES	1.14

Répartition par rating (%)	
BBB	44.84
A	44.29
AA	8.68
AAA	1.20
NR	0.99

Top 5 positions (%)	
DPAM B FD BONDS EUR F	19.04
OSTRUM SOUVERAINS EURO	7.49
LYXOR EURO GOVERNMENT BONDS IG	7.11
CEZCO 4.875% 10/16.04.25	1.71
ECOLAB 2.625% 15/08.07.2025	1.52

### Caractéristiques du compartiment Umano Fund Defensive Income

Répartition par type d'actif (%)	
CORPORATE FLEXIBLE	19.02
ALTERNATIVE BONDS	17.82
HIGH YIELD	17.26
MULTI STRATEGY	16.62
GOVIES FLEXIBLE	10.34
FINANCIAL BONDS	9.81
CONVERTIBLE	5.42
EMERGING BONDS	3.72

Répartition géographique (%)	
GLOBAL	50.88
EUROPE	45.40
EMERGING	3.72

Top 5 positions (%)	
BLACKROCK STRAT FD FIXED INC	7.61
M&G OPTIMAL INCOME FUND C	7.55
G FUND ALPHA FIXED INC.	7.48
OCTO CREDIT VALUE	6.86
R-co CREDIT Euro C CAP	6.62

### Caractéristiques du compartiment Umano Fund Real Estate Eur Securities

Répartition par type d'immobilier (%)	
OFFICES	27.55
RESIDENTIAL	23.82
LOGISTICS	18.01
RETAIL	16.19
MIXED	13.42
HEALTHCARE	1.02

Top 10 pays (%)	
U.K.	26.61
BELGIUM	20.98
FRANCE	14.89
GERMANY	13.39
SWEDEN	9.21
SWITZERLAND	7.07
NETHERLANDS	4.60
LUXEMBOURG	1.76
ITALY	0.83
FINLAND	0.65

Top 5 positions (%)	
VONOVIA SE	9.09
UNIBAIL RODAMCO	5.30
SEGRO	4.70
WAREHOUSES DE PAUW SCA	4.39
LAND SECURITIES GROUP	4.38

Ce fonds interne fait partie du produit d'assurance type branche 23 « Dendre Investment Solution » de Securex Vie. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Cette fiche est purement informative. Aucun droit ne peut en découler à l'égard de Securex Vie. Securex Vie ne donne pas de conseils en matière d'investissement ni d'offres d'achat ou de vente. Les chiffres de rendement sont calculés après déduction des charges courantes mais ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur Dendre Investment Solution dans le document d'informations clés, les conditions générales et le règlement de gestion des fonds sous-jacents. Ces documents sont gratuitement disponibles chez votre courtier ou sur le site web de Securex ([www.securex.be/dendre](http://www.securex.be/dendre)).

## **Dendre Investment Solution en un coup d'œil**

Dendre Investment Solution est une solution d'assurance de la branche 23 de l'assureur belge Securex Vie, soumise au droit belge. Via Dendre Investment Solution vous pouvez investir dans un ou plusieurs fonds internes. Le rendement potentiel de votre Dendre Investment Solution dépend des prestations du ou des fonds dans le(s)quel(s) vous investissez. Chaque fonds vise à obtenir un rendement positif sur le long terme.

### **Quelle est la durée de Dendre Investment Solution ?**

Votre contrat prend effet à la date stipulée dans le Certificat personnel : au plus tôt à la date du versement de la première prime. Le contrat prend fin lors du décès du ou des assuré(s). Votre investissement reste disponible pendant la durée de votre Dendre Investment Solution : vous pouvez toujours récupérer l'entièreté ou une partie de la réserve de votre contrat.

### **Combien faut-il investir au minimum dans Dendre Investment Solution ?**

Votre investissement s'élève à un minimum de 10 000€. Si vous souhaitez ensuite investir davantage, vous pouvez le faire avec un minimum de 2 500€.

### **Comment suivre votre investissement ?**

La valeur d'unité du fonds interne peut être consultée sur [www.securex.be/dendre](http://www.securex.be/dendre). Vous recevez également, chaque année, un extrait de compte présentant, entre autres, un aperçu de toutes les transactions et du rendement.

### **Quels frais sont facturés?**

#### **Frais d'entrée:**

les frais d'entrée s'élèvent à maximum 2,50% de chaque prime et se composent de deux parties :

- Les frais d'entrée destinés à rémunérer la gestion administrative des contrats par Securex Vie, qui s'élèvent à 0,50 % de la prime nette avec un maximum de 150 €.
- Les frais d'entrée destinés à rémunérer l'intermédiaire en assurance, qui s'élèvent à maximum 2 % de la prime nette.

**Frais de sortie:** des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel du contrat.

- Rachat total + (des) rachat(s) partiel(s) non-planifié(s)
- Rachat pendant la 1ère année de la conclusion du contrat : 3 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (\*).
- Rachat pendant la 2ème année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (\*).
- Rachat pendant la 3ème année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (\*).
- Rachat à partir de la 4ème année de la conclusion du contrat : gratuit.

(\* ) Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 01/09/2017) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du rachat.

- Rachats partiels planifiés :
- Pas d'indemnité de rachat d'application

**Frais de gestion des fonds internes liés au contrat d'assurance :**

Les fonds internes disponibles au sein de Dendre Investment Solution : Neutral Life Fund / Dynamic Life Fund.

Les frais de gestion des fonds internes Neutral Life Fund et Dynamic Life Fund s'élèvent, par an, à 1,45 % de la valeur d'unité. Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité et prélevés chaque jour de valorisation.

**Frais de transfert entre fonds internes :**

Les 2 premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élevant à 0,50 % du montant transféré sont facturés, avec un maximum de 100 €.

### **Fiscalité**

Une taxe de 2 % (pour les personnes physiques) ou de 4,4 % (pour les personnes morales) est calculée sur les primes de votre Dendre Investment Solution. Les versements ne donnent droit à aucun avantage fiscal. Des droits de succession pourront être dus en fonction des parties concernées, de leur statut et de leur régime matrimonial. En revanche, aucun précompte mobilier ou taxe boursière n'est dû.

Ce traitement fiscal est susceptible de modification ultérieure et appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client.

### **Les principaux risques**

Investir est toujours soumis à des risques, c'est inévitable. Nous pensons qu'il est important que vous en soyez bien informé, afin que votre investissement soit une action bien réfléchie et éclairée.

- INDICATEUR DE RISQUE

Afin d'aider le preneur d'assurance dans sa stratégie de placement, un indicateur de risque est attribué à chaque fonds d'investissement. L'indicateur de risque varie de 1 à 7 (7 correspondant au niveau de risque le plus élevé) et permet d'apprécier le niveau de risque d'un fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'assureur de vous payer. L'indicateur de risque peut être réexaminé au moins deux fois par an et peut donc évoluer dans le temps. La classe de risque n'est qu'un indicateur. Il ne s'agit ni d'un objectif ni d'une garantie. Les données du passé ne constituent en aucun cas une indication fiable pour l'avenir. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que l'investissement en question ne comporte aucun risque.

- RISQUE DE PERFORMANCE ET DE CAPITAL

Le rendement du fonds interne peut être positif ou négatif selon les périodes. Il n'existe aucune garantie de rendement ou de capital. Le risque financier est donc intégralement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire.

- RISQUE DE MARCHÉ

Si, pendant une période donnée, l'ensemble d'un marché ou d'une classe d'actifs connaît une hausse ou une baisse collective, ceci influencera de façon significative le rendement du fonds interne.

- RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans certaines circonstances exceptionnelles, la détermination de la valeur d'unité du fonds interne pourrait être retardée ou suspendue.

- RISQUE DE CHANGE

Les taux de change peuvent influencer le rendement du fonds interne de façon positive ou négative.

- RISQUES LIÉS À LA GESTION DES FONDS

Le fonds interne est exposé à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement du fonds et des fonds sous-jacents. Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, les gestionnaires de chaque fonds peuvent effectuer des investissements dans des classes et styles d'actifs différents dans des proportions variables en fonction des circonstances de marché et de la politique d'investissement du fonds concerné. Toutefois, le rendement n'étant pas garanti, il existe toujours un risque que les investissements effectués n'offrent pas les résultats escomptés, et ce, malgré l'expertise des gestionnaires.

- FAILLITE DE L' ASSUREUR :

Les actifs du fonds interne lié à votre contrat sont gérés indépendamment des actifs de l'assureur. En cas de faillite de celui-ci, son patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements pris envers les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires.

### **Désirez-vous de plus amples informations ?**

Notre position est claire : chaque investissement doit toujours être bien réfléchi. C'est pourquoi nous avons établi les documents ci-dessous, qui décrivent de façon très détaillée les différents aspects de Dendre Investment Solution. Ces documents sont disponibles gratuitement auprès de votre intermédiaire d'assurances ou sur le site web [www.securex.be/securex-life-invest-portfolio](http://www.securex.be/securex-life-invest-portfolio).

- Les documents d'informations clés comportent un aperçu de toutes les caractéristiques de Dendre Investment Solution.
- Les règlements de gestion des fonds internes contiennent des informations plus détaillées sur les formes d'investissement possibles.
- Les conditions générales décrivent le cadre juridique général de Dendre Investment Solution.
- Les prospectus des fonds externes sous-jacents décrivent les règles de placement de ces fonds.

Nous vous recommandons de prendre connaissance de ces documents avant d'investir dans Dendre Investment Solution.

### **Des réclamations éventuelles**

Pour toute réclamation adressez-vous d'abord à Securex Vie AAM - Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 30, 1040 Bruxelles, ou via mail à [claims.insurance@securex.be](mailto:claims.insurance@securex.be) et, si nécessaire, en second lieu, à l'Ombudsman des Assurances ([www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)), square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be). Vous avez également la possibilité d'introduire une procédure judiciaire. Les litiges entre les parties relèvent de la compétence des tribunaux belges et sont soumis au droit belge.